

PROCES-VERBAL du Comité Syndical du 11 décembre 2024 à 18h30
--

**Présents :**

**Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :**

Madame LAVINA, Messieurs BENITO, DEZELU, PERRIOT et RAGOT.

**Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :**

Messieurs AMOUREUX, CHAUVET et GUEMON.

**Pour la Communauté de Communes Cœur de Sologne :**

Messieurs FUENTES, MAUCHIEN, PAVEAU et ROCHUT.

**Pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne :**

Messieurs BRAULT, GARRIDO, HERRERO et VAN HILLE

**Pour la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois :**

Monsieur GILLET.

**Excusés :**

Mesdames BAILLY, SIMONNET et THIBAUT.

Messieurs GATESOUBE, LEPRETRE, LOMBARDI, MARDESSON, THEFFO et THILLIER (suppléant).

Le quorum est atteint.

**Assistaient à la réunion :**

Monsieur VAQUIER, Conseiller aux décideurs locaux

Mesdames ROUSSEAU, M'BEMBA et LACHAIZE.

**Pouvoirs :**

Madame BAILLY donne pouvoir à Monsieur BRAULT.

Monsieur MARDESSON donne pouvoir à Monsieur GUEMON.

**Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

Monsieur ROCHUT est élu secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2024.**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

---

**DÉCISION DU PRÉSIDENT n°7 : Attribution du marché relatif à l'assurance des biens du SMICTOM de Sologne.**

Le Président annonce que la commission d'appel d'offres s'est réunie. Aucune offre n'a été reçue.

La commission d'appel d'offres a déclaré ce marché infructueux.

---

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : Transfert de compte pour les études suite à un marché infructueux.**

Suite au marché de travaux du quai gravitaire rendu infructueux, il convient de procéder à un transfert de comptes pour les études relatives à ce projet.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la décision modificative n°2.

---

### **DÉCISION MODIFICATIVE N°3 : Amortissements 2024 au prorata temporis**

En raison de la comptabilité M57, il est nécessaire d'appliquer le principe du prorata temporis pour les biens amortissables acquis au titre de l'année 2024.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la décision modificative n°3.

---

### **CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES ISSUES DU DISTRIBUTEUR DE BOISSONS.**

Les membres du Comité Syndical ont autorisé le Président à créer une régie de recettes pour les recettes issues du distributeur de boissons lors du comité syndical du 26 mars 2007.

Le distributeur de boissons étant désormais géré par un prestataire externe, il convient de procéder à la clôture de la régie de recettes pour les recettes issues du distributeur de boissons.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité cette délibération.

---

### **CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES POUR MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS.**

Les membres du Comité Syndical ont autorisé le Président à créer une régie de recettes pour mise à disposition de composteurs individuels lors du comité syndical le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Lors du Comité syndical du 06 juillet 2023, les membres du Comité syndical ont autorisé la mise à disposition gratuite de composteurs.

Il convient dès lors de procéder à la clôture de la régie de recettes pour mise à disposition de composteurs individuels.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité cette délibération.

---

### **CONVENTIONNEMENT AVEC LE SIEOM DE MER POUR L'ACCÈS A LA DÉCHÈTERIE DE NEUNG-SUR-BEUVRON POUR LES HABITANTS DE LA FERTÉ-BEAUHARNAIS ET LA MAROLLE- EN- SOLOGNE.**

Depuis 2009, les habitants des communes de la Ferté Beauharnais et de La Marolle en Sologne ont la possibilité d'accéder à la déchèterie de Neung sur Beuvron située sur le territoire du SIEOM de Mer. Cet accès fait l'objet d'une convention entre le SMICTOM de Sologne et le SIEOM de Mer qui est arrivée à terme.

Monsieur le Président propose de délibérer pour renouveler cette convention.

*Madame LAVINA demande si cette déchèterie possède un contrôle d'accès. Monsieur le Président répond par la négative. Madame LAVINA se demande alors si les coûts ne risquent pas d'augmenter. Monsieur le Président répond que non car le coût est calculé en fonction du nombre d'habitants des communes et non des tonnages apportés.*

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité cette délibération.

---

### **CONVENTIONNEMENT AVEC LE SIEOM DE MER POUR L'ACCÈS A LA DÉCHÈTERIE DE DHUIZON POUR LES HABITANTS DE VILLENY.**

La commune de VILLENY bénéficie actuellement de l'accès à la déchèterie de DHUIZON gérée par le SIEOM de Mer par une convention qui est arrivée à terme.

Le Président propose aux membres du comité syndical de délibérer pour conventionner à nouveau avec le SIEOM de Mer pour une durée de 3 ans.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité cette délibération.

---

## **RAPPORT ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le Président présente le rapport budgétaire 2024 et les orientations budgétaires 2025.

Ce dossier a été examiné lors de la réunion de bureau et de la commission des finances du 03 décembre 2024.

Monsieur le Président rappelle que l'année 2024 est une année transitoire du fait de la mise en place de la collecte en C0,5. Il explique pourquoi cette collecte en C0,5 n'a pas libéré du temps de travail ou du personnel. Le déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur l'ensemble des communes entraîne une collecte des gaiabox au minimum 1 fois par semaine. Cela va engendrer en 2025 au moins 3 collectes supplémentaires avec un camion spécifique et nécessite l'embauche d'un chauffeur.

Par rapport à l'année dernière on note une baisse des ordures ménagères de 3,5 % seulement malgré le déploiement des composteurs et une augmentation de 29% des tonnages d'emballage.

Les emballages ne sont pas compressibles, c'est le volume collecté et non le tonnage qui est problématique.

On note également une baisse de 500 km uniquement du fait de l'intégration de 3 communes, de la suppression de points de regroupement et du déséquilibre de collecte pour certaines collectes où on doit revenir vider au quai de transfert pendant les tournées.

L'ensemble des plannings de collecte ont été revus, 11 communes ont vu leurs jours de collecte changé pour 2025.

*Monsieur FUENTES réitère ce qu'il a dit en bureau, il ne comprend toujours pas. Il y a une amorce d'explication et remercie les services pour ce travail.*

*Comme exposé au bureau, il faut réfléchir à une stratégie globale à mettre en place car tous les ans on embauche du personnel supplémentaire.*

*Même si la collecte des biodéchets doit s'effectuer une fois par semaine, il rappelle que ce n'est pas une collecte en porte à porte mais des points d'apport volontaire.*

*Ce n'est qu'un débat d'orientation budgétaire. Au-delà de ce débat, il faut une stratégie globale.*

*A un moment donné, ce ne sera plus possible financièrement. Il ne met pas en cause le travail effectué par les services. Il faut que les élus travaillent sur les moyens de faire des économies.*

*A la fin, cela se répercute sur le coût global du SMICTOM et donc sur la taxe des ordures ménagères des usagers.*

*Le Président rappelle qu'en réunion de service le sujet principal abordé c'est le personnel. Quand les personnes sont en arrêt maladie, il faut néanmoins continuer à collecter les usagers.*

*Monsieur BRAULT rejoint ce qui a été dit par Monsieur FUENTES. Le début d'explication est intéressant mais il reste encore des choses incompréhensibles. Comment gagner que 500 km en collecte alors qu'on est passé en C0,5.*

*Madame ROUSSEAU explique que l'on doit revenir vider au quai de transfert.*

*Monsieur BRAULT répond que l'on est vraiment dans un souci d'organisation.*

*Monsieur MAUCHIEN indique qu'il y a l'exercice mathématique, comptable qui est réducteur et la réalité du terrain. Peut-être qu'il faut affiner la stratégie mais aujourd'hui les services sont au maximum et actuellement nous n'avons pas les moyens d'avoir un service qui se pose. En tant qu'élus nous voyons la stratégie avec les chiffres mais la réalité du terrain est différente.*

*Pour Monsieur GARRIDO, l'organisation logistique est un métier, et il sent qu'on a atteint la limite.*

*Si nous sommes dans une volonté de changer l'organisation, il faut une aide d'un logisticien. Il y a des logiciels qui existent pour tester de options même si cela ne résout pas tout.*

*Il est également difficile de comparer entre les années car il faut prendre en compte d'autres éléments et notamment le changement des consignes de tri. La mise en place du tri des biodéchets est également une nouvelle activité en plus.*

*Monsieur GARRIDO est également surpris du pourcentage des problèmes d'effectifs qui avoisinent les 20 à 30%, c'est également un vrai sujet.*

*Monsieur MAUCHIEN indique qu'il faut également avoir une stratégie logistique sur le matériel car 2035 approche et le parc est uniquement constitué de camions roulant en diesel. Il faut quelqu'un qui travaille sérieusement sur ce sujet.*

*Monsieur FUENTES pense que, ce qui est important, c'est l'envie conjointe des élus de trouver une solution, il n'est plus possible de rester comme cela. Il rejoint Monsieur Mauchien, les salariés du SMICTOM ont tous la tête sous l'eau, il faut faire appel à une personne extérieure et les élus pourront s'appuyer sur une étude effectuée par des professionnels.*

*Monsieur ROCHUT précise que cela a déjà été réalisé et que les résultats n'ont pas été concluants.*

*Monsieur BRAULT propose que ce poste de chauffeur soit un poste contractuel.*

Le Président propose le maintien de la taxe à 13,3.

*Projets à venir : Déchèterie de Lamotte Beuvron pour un montant estimé de 2 à 3 millions d'euros*

*Monsieur MAUCHIEN indique que les élus arrivent en fin de mandat, il serait bien d'amorcer ce projet avant un éventuel renouvellement fort.*

Départ de monsieur FUENTES à 19H30.

*Monsieur GARRIDO indique qu'il n'y pas de local gardien sur la plateforme de CHAON. L'employé reste dans sa voiture pour s'abriter. Est-il possible de prévoir un cabanon ?*

*Monsieur le Président répond favorablement, le coût est de 30 000€.*

*Monsieur BRAULT demande s'il n'est pas possible de mettre seulement un Algeco ?*

*Monsieur le Président répond qu'il y a des normes à respecter. Cette demande sera ajoutée aux orientations budgétaires.*

*Monsieur GARRIDO propose de rajouter sur les orientations budgétaires l'étude logistique.*

*Monsieur le Président répond que cela sera ajouté.*

*Monsieur BENITO demande s'il est possible d'ajouter un conteneur pour la collecte des pneus.*

*Monsieur le Président répond qu'il existe une benne à pneus sur la déchèterie de Lamotte-Beuvron, il est envisageable de demander une benne supplémentaire auprès du prestataire Alliapur. Ce dernier a néanmoins des exigences souvent draconiennes. Monsieur le Président prend note de la demande.*

*Monsieur BENITO demande le coût de l'incinération des ordures ménagères à la tonne.*

*Madame ROUSSEAU répond 69€ HT plus 15€ TGAP.*

*Monsieur BENITO souhaite faire une comparaison des biodéchets à 50€ la tonne. Ce n'est pas logique.*

*Monsieur LEROUX répond que c'est la loi.*

Les membres du Comité Syndical prennent acte.

---

### **ENGAGEMENT DES DÉPENSES A HAUTEUR DE 25%**

Il est proposé aux membres du comité syndical de permettre à Monsieur le Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget.

<b>Chapitre</b>	<b>Alloué</b>	<b>Autorisation mandatement 25%</b>
20 : immobilisations incorporelles	69 000.00€	17 250.00€
21 : immobilisations corporelles	2 376 737.00€	594 184.25€

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité cette délibération.

---

### **DÉLIBÉRATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ.**

En prévision des besoins en effectifs pour l'année 2025, il est nécessaire de renforcer les services de collecte et de déchèteries pendant certaines périodes de l'année.

Le Président rappelle qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Il demande aux membres du comité syndical l'autorisation de recruter des agents contractuels pour l'année 2025.

*Le Président précise qu'il est compliqué de recruter du personnel, qu'ils soient chauffeurs ou ripeurs Monsieur BRAULT demande si les agents acceptent de collecter les biodéchets ?*

*Madame ROUSSEAU répond qu'ils ne disent pas ouvertement qu'ils refusent, mais reviennent avec un certificat médical avec des restrictions de port de charges lourdes les empêchant de collecter.*

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité cette délibération.

---

### **OUVERTURES DE POSTES**

Le Président propose la création de 3 emplois permanents d'adjoints techniques à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité l'ouverture de ces 2 postes.

---

### **FERMETURES DE POSTES**

Il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Une mise à jour a été réalisée afin de supprimer les postes non pourvus.

Le Président propose d'approuver la suppression des postes énumérés.

*Monsieur GARRIDO propose de présenter à l'avenir les fermetures de postes avant les ouvertures de postes.*

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité cette délibération.

---

### **REFONTE DU RIFSEEP**

En raison du décret n°2024-641 du 27 juin 2024 qui définit les conditions de maintien du régime indemnitaire pendant le congé de longue maladie et grave maladie pour les agents de l'Etat, et de la nécessité de modifier des groupes de grade, le Président propose de procéder à une réactualisation du RIFSEEP.

Monsieur le Président indique que la proposition de refonte a été validée par le Centre de Gestion du Loir -et-Cher le 05 décembre 2024.

*Monsieur Leroux demande qui décide de l'attribution des C.I.A. ?*

*Monsieur le Président répond que c'est lui, en fonction de l'entretien professionnel établi par le N+1.*

*Monsieur LEROUX demande la moyenne des primes attribuées ?*

*Madame ROUSSEAU indique 800 euros.*

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité cette délibération.

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Président indique avoir reçu une nouvelle demande de rendez-vous du collectif d'Ardon mené par Monsieur TATIN.

Monsieur VAN HILLE indique avoir déjà reçu ce collectif.

Monsieur GARRIDO également, et il suggère au SMICTOM avant tout rendez-vous de demander au collectif d'envoyer en amont leur présentation et leurs questions.

Fin de la réunion à 20h10

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU